

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ARDÈCHE

DELIBERATION N° 2014/65

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 26 août 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt-six août à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André VOLLE.

Date de convocation : le 18 août 2014.

Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 15 votants : 15

Résultat du vote : Pour : 13 Contre : 1 Abstention : 1

Présents : M VOLLE - CROZIER - TESTON - BEUGNET - HILAIRE - BOUNIARD - CORNET - EUVRARD - GAUTHIER - GRENIER - JOLLIVET - LEBRAT - PIQUEMAL - RAMUS - RIFFARD

Excusés :

Absents :

Mme Sandrine GRENIER a été élue secrétaire.

**Objet : Signature d'une convention avec l'association ALBA DANSE
Interventions ateliers TAC**

Le Maire propose au Conseil Municipal de signer une convention avec l'association ALBA DANSE pour définir des modalités de son intervention pour l'animation des ateliers des Temps d'Activités Communale (TAC) dans les établissements scolaires de la commune.

Il présente la convention annexée à la présente délibération.

.../...

Après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents, le conseil Municipal :

- APPROUVE la convention annexée à la présente délibération et fixant les modalités d'intervention de l'association ALBA DANSE, pour l'organisation des ateliers TAC dans les écoles publiques et privée de la commune.
- - PRÉCISE que la convention est conclue pour une durée initiale de 4 mois du 02 septembre au 31 décembre 2014. Elle pourra être renouvelée jusqu'à la fin de l'année scolaire.
- FIXE le montant de la subvention attribuée à l'association à 9916.00 € versée selon les modalités définit dans la convention.
- CHARGE son Maire de signer la convention correspondante.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE le 26 août 2014.

POUR COPIE CONFORME,
Alba La Romaine,
Le 27 août 2014
LE MAIRE
André VOLLE.

